

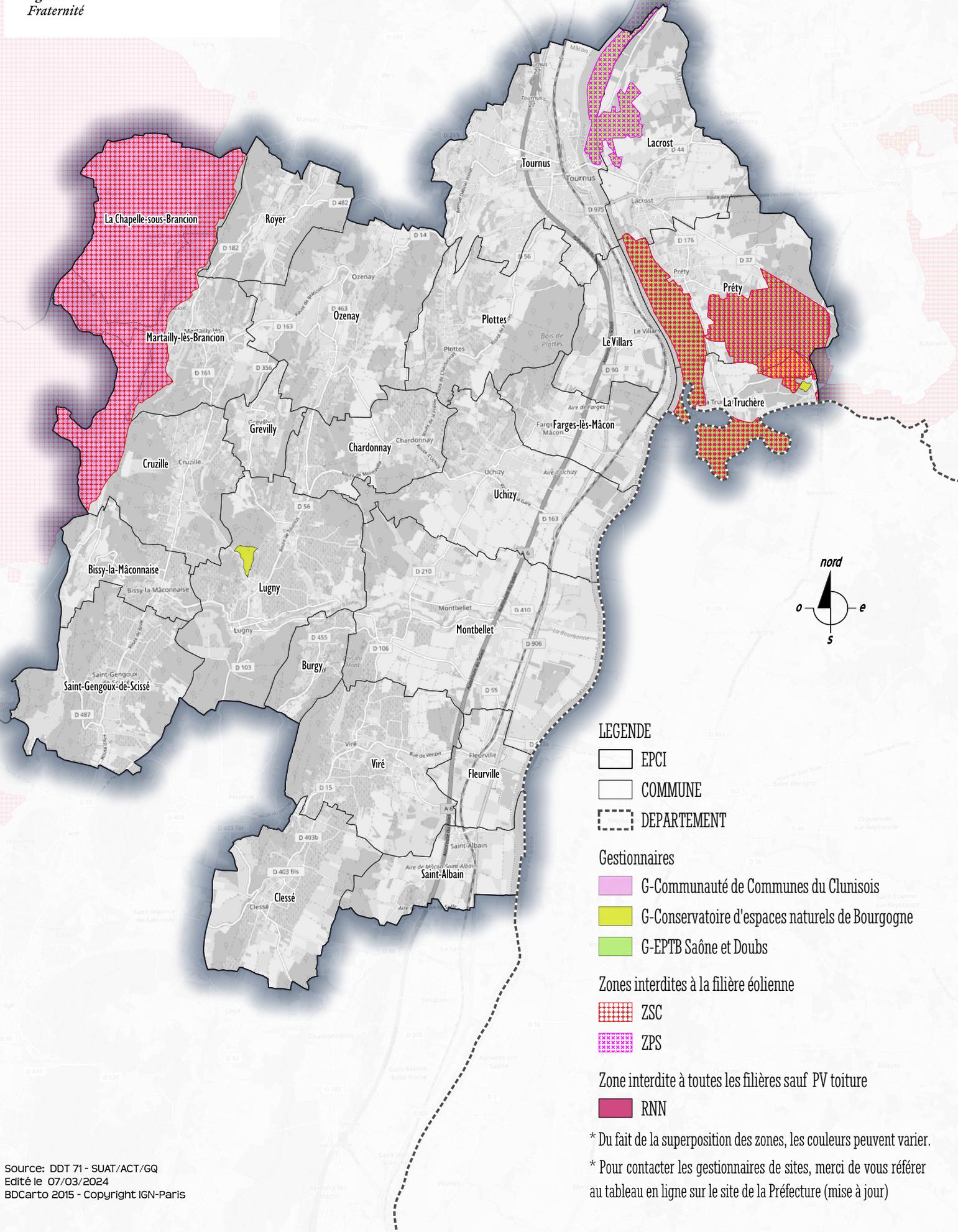


PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Périmètres et gestionnaires concernés par l'application de loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

Secteur concerné : CC Mâconnais Tournugeois



- LEGENDE**
- EPCI
 - COMMUNE
 - DEPARTEMENT

- Gestionnaires**
- G-Communauté de Communes du Clunisois
 - G-Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
 - G-EPTB Saône et Doubs

- Zones interdites à la filière éolienne**
- ZSC
 - ZPS

- Zone interdite à toutes les filières sauf PV toiture**
- RNN

* Du fait de la superposition des zones, les couleurs peuvent varier.
 * Pour contacter les gestionnaires de sites, merci de vous référer au tableau en ligne sur le site de la Préfecture (mise à jour)